



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

8 novembre 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 178

efghi j km Les nouvelles courent

L'action du 20 novembre à Montréal : y serez-vous ?

Le prochain rendez-vous pour montrer une objection large aux reculs à l'aide sociale, c'est la manifestation du samedi 20 novembre prochain, à Montréal. Ce rassemblement syndical et communautaire est organisé par le Réseau de vigilance et par la Coalition «J'ai jamais voté pour ça!». Il aura lieu pendant le Congrès du Parti libéral du Québec au Centre des congrès de Montréal (rendez-vous Place Jean-Paul Riopelle, métro Place D'Armes).

Le rassemblement comportera deux blocs. Le premier bloc, de 11:30 à 12:30, aura comme message : «Non aux reculs à l'aide sociale. Pour le retrait du projet de loi 57. Pour une garantie des prestations. Pour une augmentation des montants.» Le deuxième bloc, de 12:30 à 14:00 portera sur : «Mieux vivre au Québec... mais autrement. Non à la lapidation des services publics et aux détérioration des conditions de travail». L'invitation est de participer au tout.

Des transports sont en train de s'organiser dans diverses régions. Ceux et celles qui en organisent sont priés d'acheminer l'information avant le 10 novembre à Julie Langlois, à l'adresse courriel suivante : jl.mepacq@bellnet.ca. Nous vous retransmettrons l'info consolidée dans un prochain bulletin.

Une consigne pour l'action : s'habiller en rouge pour symboliser notre colère face aux reculs présents à l'aide sociale et face au fait que la situation se dégrade constamment pour les personnes assistées sociales et autres qui vivent quotidiennement dans le rouge.

Un appel : les personnes intéressées à donner un coup de main sur place (faire signer des appuis, distribuer tracts et marques rouges, promener le serpent géant de la réforme) sont invitées à se signaler dès maintenant au Collectif.

Recours du Front commun et autres actions

La pression augmente

ILLÉGAL !

Bonjour tout le monde ! En commission parlementaire, au tribunal, par télécopieur, dans la poste et dans la rue, la pression s'accroît sur le gouvernement pour contrer les reculs en cours à l'aide sociale et prendre le cap imposé par la loi 112 en direction d'un Québec sans pauvreté.

Un premier test juridique de la clause d'impact

Le délai de 45 jours avant la mise en application du projet de modification au règlement de l'aide sociale est maintenant expiré. Ce projet de règlement aura plusieurs effets appauvrissants pour les prestataires de l'aide sociale qu'il touchera (voir nos bulletins précédents). La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (connue sous le nom de «loi 112») stipule à son article 20 que «chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement». Il n'y avait aucune mention d'un tel examen d'impact dans le décret publiant le projet de règlement le 22 septembre dernier, ceci alors qu'un examen d'impact sur les entreprises et PME était mentionné !

Comme rien n'indique que cet examen d'impact a été fait depuis et vu le sérieux de l'atteinte portée aux personnes devant avoir recours à l'aide sociale, le Front commun des personnes assistées sociales a adressé jeudi dernier à la Cour supérieure du Québec une requête en jugement déclaratoire pour faire annuler le projet de règlement en alléguant que ce projet contrevient à la loi 112 et en viole l'article 20.

C'est un premier test des «dents» de cette loi. C'est à suivre attentivement, tout en continuant le travail citoyen, qui devient indispensable. C'est vraiment le moment d'y voir, ce qui inclut le rassemblement du Réseau de vigilance du 20 novembre (ci-contre) et la campagne d'appuis qui va bon cours, d'ailleurs (voir en page 2).

En commission parlementaire

Pendant ce temps, les travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 57 entrent dans leur 6e semaine. Les différents groupes continuent d'enregistrer leurs objections et désaccords tant sur le contenu de ce projet de loi que sur son processus. C'est simple : ce n'est pas la loi qu'il faut. Elle causerait des torts durs à réparer aux bases du régime, notamment en facilitant des négociations à la pièce, par groupe d'intérêt. Le ministre essaie d'ailleurs à chaque occasion qui se présente de conduire ses interlocuteurs dans cette direction. Il pourrait être tentant en effet d'accepter des conditions meilleures pour ceux et celles qu'on représente. Si quelques groupes, probablement moins bien informés et réseautés, tombent parfois dans le panneau, ce qui est arrivé la semaine dernière autour du programme Alternative jeunesse, la majorité résiste de

(Suite de la page précédente)

façon impressionnante. On affirme beaucoup la nécessité de distinguer l'aide financière et aide à l'emploi et d'en finir avec les distinctions relatives aux contraintes à l'emploi dans l'octroi de l'aide financière comme de l'aide à l'emploi. C'est venu tant du côté des groupes d'insertion et de développement de la main d'oeuvre (comme la COCDMO, le CIAFT, le SORIF) que du côté des groupes de personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, à qui le projet de loi réserve un programme distinct, le programme de Solidarité sociale.

Quand le ministre a mentionné que l'Office des personnes handicapées du Québec se positionnerait (à venir cette semaine) en faveur de ce programme distinct, loin d'en être impressionné, Richard Lavigne, de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), a eu une réponse aussi claire que cinglante (ci-contre).

Consensus sur l'indexation

La Ligue des droits et libertés et la Commission des droits de la personne ont dénoncé à leur tour l'insuffisance des prestations, revenant sur le fait que les besoins sont les mêmes pour toutes et tous et que les droits de la personne affirmés dans les pactes et les chartes créent des obligations aux États signataires quant à leur couverture adéquate. L'unanimité est complète sur le rejet de la demi-indexation programmée pour les prestations de base. Bill Clennett, de l'ADDS de Gatineau, a fait une bonne présentation sur la baisse réelle de pouvoir d'achat qu'elle représenterait.

Pauline Champoux-Lesage, la Protectrice du citoyen, a renchéri en rappelant que «l'augmentation du coût de la vie touche tout le monde: les personnes malades, celles qui participent à une mesure, celles qui cherchent un emploi ou qui en occupent un. Quant à la prime de participation, elle vise un tout autre objectif que l'indexation, soit celui d'inciter le citoyen à trouver ou à retrouver son autonomie. À cet égard, il m'apparaît donc que le discours actuel confond un peu les genres. Alors (...) je pose la question: Est-ce qu'il est indispensable de faire marche arrière et d'instaurer une inégalité de traitement pour des catégories de personnes qui, somme toute, connaissent les mêmes difficultés financières? En d'autres termes, l'indexation ne devrait-elle pas être accordée à tous les prestataires, sans égard à leurs statuts, puisque le marché, lui, ne crée pas de distinction?» La CSN, la CSQ et la FTQ l'ont dit aussi, dans des présentations sans équivoque, tout en reprenant très largement la position du Collectif. Francine Jeannotte, du SORIF, est allée jusqu'à qua-

lifier de «foodfare» la stratégie gouvernementale d'affamer les gens.

Même la Ville de Montréal, mandataire du ministère pour la gestion de la sécurité du revenu sur le territoire de Montréal, s'est prononcée. Tout

«On vous dit qu'on ne veut pas de programme distinct. Parce que des programmes distincts, quand ça retombe sur le terrain, hein, ce n'est pas nécessairement si évident que ça de les gérer. Nous, on dit que les personnes handicapées, ce qui les distingue des autres personnes, c'est les besoins d'accommodement et les besoins reliés aux compensations des coûts additionnels qui sont causés par leur déficience. **On n'est pas deux sortes d'humains. On est la même sorte de monde, avec des besoins particuliers. Alors, pourquoi avoir des mesures distinctes pour des besoins semblables?** Des besoins différents peuvent être comblés par une approche fondée sur l'accommodement. Ça, l'accommodement, pour des raisons liées à des incapacités dont on vous parle – parce que de l'accommodement, il n'y a pas juste les personnes handicapées qui en ont besoin, et l'accommodement, là, ce n'est pas juste investir de l'argent, c'est travailler sur l'organisation du travail, par exemple (...) Et les mémoires qui vous diront que les personnes handicapées saluent le maintien dans des ghettos, je vous invite à leur demander de rencontrer les personnes et de leur demander.

Richard Lavigne, COPHAN, en commission parlementaire, le 4 novembre 2004

en précisant qu'elle appliquerait la loi votée, «la ville de Montréal recommande d'exempter les pensions alimentaires du calcul des prestations, d'indexer annuellement les prestations de toutes les catégories de clientèles». La Ville réclame également le maintien de l'âge de 55 ans pour l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi et l'assouplissement des règles pour les sans-abri.

Pendant que le ministre persiste dans ses raisonnements tordus, les enjeux se précisent peu à peu en commission et démontrent que les gens tiennent à l'application de la loi 112 et à l'amélioration des conditions de vie. Ça se poursuit jusqu'au 25 octobre.

Coup de coeur

Un coup de coeur de ces deux dernières semaines? Le témoignage de Danielle-Carole Lacoursière qui est venue avec la Fédération des femmes du Québec raconter à la commission toutes les difficultés et rebuffades qu'elle subit parce qu'elle a décidé de garder avec elle un enfant atteint d'un grave problème de santé. Madame Lacoursière a terminé sur ces mots: «Prenez en considération les cas de tous à chacun pour pouvoir trouver des solutions. Je termine en disant: Moi, qui ai travaillé des 60 et 72 heures par semaine dans la restauration – mais ce n'est plus ce que je voudrais faire – a été gérante de soir, avant mes fils, avant d'avoir ces enfants-là, vous m'auriez dit que je vivrais cette pauvreté, que je la côtoierais, j'aurais ri de vous, je ne vous

aurais pas cru personne. Maintenant, je comprends l'âme de cette souffrance. Si les demandes que j'ai faites aux agents auraient été acceptées, je ne serais pas ici, en train de vous parler. Merci de m'avoir écouté.»

Campagne d'appui et déjeuner sur la colline

Pendant ce temps, la campagne d'appuis à la position du Collectif bat son plein. Le télécopieur ne déroutait pas avec des appuis venant de personnes de toutes professions et de groupes fort variés. Ne lâchons pas.

Mercredi le 11, pour une quatrième année, dans le sillage de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des personnes en situation de pauvreté rencontreront des parlementaires du Québec. À l'ordre du jour: la simulation de la traversée d'un mois à l'aide sociale.

À suivre.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca